

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Frelighsburg, tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **mardi, le 7 février 2012 à 19h00**, à laquelle sont présents le maire **Jacques Ducharme** et les conseillers Charles Crawford, Michèle Desmarais, Pierre Parent, Louis Roy et Gérald Van de Werve tous membres dudit Conseil formant quorum sous la présidence du maire selon les dispositions du *Code municipal*.

Absents : aucun

Le directeur-général par intérim Paul N. McKeogh est secrétaire de l'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

Introduction du Maire Jean Ducharme par le Maire suppléant Charles Crawford.

Présentation par François Reid de l'état d'avancement des travaux d'infrastructures d'eaux potable et usées.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution pour la nomination du DG par Intérim.
3. Demande d'appui de l'orientation préliminaire relativement au 1<sup>er</sup> volet de l'article 59 «Îlots Déstructurés».
4. Adoption de la liste des comptes à payer.
5. Correspondances;
6. Demande d'appui de la Société d'histoire et de Patrimoine de Frelighsburg concernant les Fonds culturels de Brome-Missisquoi;
7. Lettre de Louise Ruel et Nicole Doucet –Grattage estival des chemins non asphaltés Adoption du règlement 115-02-2012 sur la taxation 2012.
8. Demande à la CPTAQ : Jean Valcke et Nora Hamdi.
9. Demande à la CPTAQ : Le clos McIntosh s.e.n.c. a/s Lucie Dagenais.
10. Appui à la Municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River concernant l'exploration et exploitation du gaz de schiste.
11. 8<sup>e</sup> Édition des Journées de la persévérance scolaire de la Montérégie 2012.
12. Adoption d'une résolution pour l'émission d'un chèque en faveur de François Reid au montant de 1 537,50 \$ conformément à la facture no. 2012-1, du 30 janvier 2012.
13. Adoption du Règlement fixant, pour l'année 2012, le taux de taxe foncière générale, le taux de taxe pour le Service de police, le tarif pour l'enlèvement des ordures ménagères.
14. Résolution pour la nomination de la Secrétaire-trésorière par Intérim.
15. Résolution sur les salaires accordés au DG et Secrétaire-trésorière par Intérim.
16. Avis de motion du règlement 2012-12 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement.
17. Avis de motion du règlement 2012-12 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances.
18. Contrat du Directeur du Service des Incendies.
19. Résolution sur le protocole d'entente avec la compagnie 9030-0790 Québec inc.
20. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment.
21. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur municipal.
22. Dépôt du rapport mensuel du directeur incendie.
23. Varia.
24. Questions des contribuables.
25. Levée de la séance.

**Début de la séance du conseil :            19h15**

\*\*\*\*\*

Le Maire-suppléant Charles Crawford présente au public présent le nouveau Maire Ducharme élu par acclamation. Il introduit aussi Paul N. McKeogh le Directeur Général par intérim et Johanne Labrecque nouvellement engagée au secrétariat pour une période définie.

Présentation par François Reid de l'état d'avancement des travaux d'infrastructures d'eau potable et usée. Il fait le point sur le projet et confirme que le projet sera complété selon le budget alloué et dans les délais prévus. Les résidents pourront se connecter au réseau en mars et prévoir avoir de l'eau potable, après la purge du système, vers la mi-avril.

**1. Adoption de l'ordre du jour.**

**Résolution 01-02-2012**

**IL EST PROPOSE** par le conseiller Pierre Parent et appuyé par la conseillère Michèle Desmarais;

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit et est avec les changements suivants : les items 6 et 7 deviennent les items 4 et 5, ajouter à **CORRESPONDANCE** à i. demande d'appui du TAC de Frelighsburg concernant les Fonds culturels de Brome-Missisquoi, et l'item 16 « Contrat du Directeur du Service des Incendies » est rayé et remplacé par « Factures Excavation St-Pierre et Tremblay, et COMCO entrepreneur en bâtiment».

**ADOPTÉ**

**2. Résolution pour la nomination du DG par Intérim.**

**RÉSOLUTION 02-02-2012**

**CONSIDÉRANT QUE** Anne Pouleur est en congé de maladie pour une période indéterminée;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le bon fonctionnement de la municipalité et son administration il est nécessaire d'avoir un Directeur Général;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Charles Crawford et appuyé par la conseillère Michèle Desmarais;

**ET RÉSOLU QUE** Paul McKeogh soit et est nommé Directeur Général par intérim.

**ADOPTÉ**

**3. Demande d'appui de l'orientation préliminaire relativement au 1<sup>er</sup> volet de l'article 59 «Îlots Déstructurés».**

Le maire présente la proposition de la MRC rédigé suite aux négociations faites avec la CPTAQ et l'UPA. L'inspecteur municipal Guillaume Gilbert explique aux citoyens le plan et les secteurs touché par la proposition.

Certains citoyens se disent inquiet par les impacts de cette déstructuration et sont préoccupés par ce qui pourrait être développé pour les volets suivants.

**Résolution 03-02-2012**

**CONSIDÉRANT** que le 19 avril 2011, la MRC a déposé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande à portée collective visant l'implantation de résidences sur son territoire, le tout en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande vise spécifiquement le premier volet de l'article 59, soit la détermination des îlots déstructurés;

**CONSIDÉRANT** que la MRC, en partenariat avec ses 21 municipalités et la Fédération régionale de Saint-Hyacinthe de l'Union des producteurs agricoles, a identifié près de 207 îlots déstructurés répartis sur l'ensemble de son territoire agricole;

**CONSIDÉRANT** que cette entente inclut également plusieurs dispositions particulières d'aménagement visant à limiter tous impacts liés à l'implantation des résidences face aux activités agricoles;

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ demande l'appui de chacune des municipalités du territoire de la MRC Brome-Missisquoi tel qu'énoncé dans le dossier numéro 372362 portant sur le compte-rendu de la demande et de l'orientation préliminaire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Frelighsburg est au fait de l'importance de cette demande dans l'optique de favoriser une plus grande multifonctionnalité de sa zone agricole et du dynamisme de sa communauté;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Gérald van de Werve et appuyé par le conseiller Louis Roy.

**ET IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité de Frelighsburg est favorable à l'orientation préliminaire de la demande à portée collective numéro 372362 visant la détermination des îlots déstructurés tel que demandée par la MRC Brome-Missisquoi à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**QUE** la municipalité de Frelighsburg s'engage à respecter les dispositions inscrites au compte rendu de ladite demande ainsi que toutes dispositions particulières d'aménagement déterminées par la MRC et l'UPA visant à limiter toutes contraintes aux activités agricoles.

**ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION 04-02-2012**

**CONSIDÉRANT** l'inquiétude de certains citoyens concernant les intentions de la MRC pour les volets suivants;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Pierre Parent et appuyé par le conseiller Louis Roy;

**ET IL EST RÉSOLU** de prévoir une séance d'information et de consultation au mois de mars avec présentation et représentation de la MRC pour les prochains volets.

**ADOPTÉ**

#### **4. Demande à la CPTAQ : Jean Valcke et Nora Hamdi.**

#### **RÉSOLUTION 05-02-2012**

- CONSIDÉRANT QUE** Hubert Jean Valcke et Nora Hamdi ont déposé une demande de relocalisation de l'aire de droits acquis résidentielle sur une partie du lot 149 du cadastre de la paroisse de Saint-Armand-Est.
- CONSIDÉRANT QUE** L'endroit visé par la demande est à 500 mètres plus à l'Ouest.
- CONSIDÉRANT QUE** L'emplacement actuel est un secteur où l'eau de ruissellement s'accumule et est donc non propice à la construction et au maintien de bâtiments.
- CONSIDÉRANT QU'** Il ne s'agit pas d'un ajout d'une résidence supplémentaire.
- CONSIDÉRANT QUE** Le projet est conforme au Règlement sur le zonage no. 124-2010 de la municipalité de Frelighsburg;
- CONSIDÉRANT QUE** Le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSE** par Louis Roy et appuyé par le conseiller Pierre Parent;

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'APPUYER** la demande de relocalisation de l'aire de droits acquis résidentielle située sur la propriété de Hubert Jean Valcke et Nora Hamdi afin de la déplacer 500 mètres plus à l'Ouest.

La municipalité désire souligner qu'il ne s'agit pas d'un ajout supplémentaire d'une résidence en zone agricole, et que par conséquent, le déplacement de la résidence existante ne viendra pas ajouter de contraintes supplémentaires aux exploitations agricoles avoisinantes.

**ADOPTÉ**

**5. Demande à la CPTAQ : Le clos McIntosh s.e.n.c. a/s Lucie Dagenais**

**RÉSOLUTION 06-02-2012**

- CONSIDÉRANT QUE :** Lucie Dagenais du Clos McIntosh a déposé une demande d'abattage d'arbre à l'intérieur d'une érablière protégée sur une partie du lot 205 du cadastre de la paroisse de Saint-Armand-Est.
- CONSIDÉRANT QUE :** La demande est accompagnée d'un plan d'intervention préparé par l'ingénieur forestier Justin Manasc.
- CONSIDÉRANT QUE :** La demande d'abattage d'arbre est conforme aux exigences du Règlement sur le zonage no. 124-2010 de la municipalité de Frelighsburg.
- CONSIDÉRANT QUE :** Le projet sera suivi par l'ingénieur forestier de la MRC Brome-Missisquoi, François Daudelin.

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Gérald Van de Werve et appuyé par le conseiller Charles Crawford;

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'APPUYER** la demande d'abattage d'arbres à l'intérieur d'une érablière protégée au sens de la LPTAA sur la propriété du Clos McIntosh afin d'effectuer une coupe d'amélioration avec martelage.

La municipalité désire souligner que la coupe vise à améliorer la santé et la qualité du peuplement, ce qui aura pour effet d'augmenter les potentiels sylvicole et acéricole.

### **ADOPTÉ**

#### **6. Adoption de la liste des comptes à payer.**

Le Maire explique que pour raison de la situation au secrétariat de la municipalité, la liste des comptes à payer n'a pu être faite pour la réunion.

#### **RÉSOLUTION 07-02-2012**

**CONSIDÉRANT** de la situation du personnel au secrétariat de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Michèle Desmarais et appuyé par le conseiller Louis Roy;

**ET IL EST RÉSOLU** que le DG par intérim rédige les chèques selon son autorisation sous le règlement de la gestion financière pour signature par le maire. La liste des chèques émis sera présentée au prochain conseil.

### **ADOPTÉ**

#### **7. Correspondance**

- i. **Demande d'appui de la Société d'histoire et de Patrimoine de Frelighsburg et du TAC concernant les Fonds culturels de Brome-Missisquoi;**

#### **RÉSOLUTION 08-02-2012**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt et la participation de la communauté dans les activités de la Société d'histoire et de Patrimoine et du TAC;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Le conseiller Pierre Parent et appuyé par le conseiller Charles Crawford;

**ET IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité de Frelighsburg soutient la demande de la Société d'Histoire et de Patrimoine de Frelighsburg aux Fonds Culturel de Brome-Missisquoi pour la rédaction, l'édition et la publication du cahier historique « Les Invasions des Fenians 1866-1870 ». De plus, la municipalité s'engage à fournir les salles et locaux nécessaires à la réalisation du projet.

**QUE** la municipalité de Frelighsburg soutient la demande de Tourisme, Art, Commerces (TAC) de Frelighsburg aux Fonds Culturel de Brome-Missisquoi pour la tenue du Festiv'Art 2012. De plus, la municipalité s'engage à fournir les salles, locaux et équipements nécessaires à la tenue de l'événement.

**QUE** la municipalité de Frelighsburg soutient la demande de Tourisme, Art, Commerces (TAC) de Frelighsburg aux Fonds de Soutien aux Événements Touristiques de Brome-Missisquoi pour la tenue du Festiv'Art 2012. De plus, la municipalité s'engage à fournir les salles, locaux et équipements nécessaires à la tenue de l'événement.

## ADOPTÉ

### ii. Lettre de Louise Ruel et Doucet – Grattage estival des chemins non asphaltés.

Le conseil prend note de la proposition faite concernant le grattage pour le courant de la saison prochaine.

### 8. Appuie à la Municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River concernant l'exploration et exploitation du gaz de schiste.

#### RÉSOLUTION 09-02-2012

**CONSIDÉRANT** que les opérations de forage visant à extraire, par un procédé de fracturation hydraulique, le gaz de schiste ou le pétrole exigent une énorme quantité d'eau ;

**CONSIDÉRANT** que ces opérations dans le cadre de l'utilisation du procédé de fracturation hydraulique pour extraire les gaz de schiste, exigent l'utilisation de plusieurs produits chimiques (plus de 500 produits) et que les entreprises engagées dans l'extraction s'opposent actuellement à en dévoiler la teneur ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de notre devoir, en tant que gestionnaire responsable du BIEN COMMUN de nos concitoyen(ne)s, de ne prendre absolument aucun risque en ce qui concerne toute action ou activité susceptible de contaminer notre source d'eau souterraine car nous sommes tous avec des puits artésien ou de surface ;

**CONSIDÉRANT** qu'en prenant connaissance des cas de contamination observés dans plusieurs états américains où ce type d'exploitation gazière en cours, l'État de New-York a convenu de décréter un moratoire de deux (2) ans afin d'étudier les impacts environnementaux et économiques de l'exploitation de ces ressources gazières ;

**CONSIDÉRANT** que présentement, au Québec, les entreprises gazières semblent sciemment fermer les yeux sur ce qui se passe aux États-Unis en ce domaine et ne démontrent en aucune manière précise qu'elles désirent prendre compte en tant que bon citoyen corporatif responsable les différents risques environnementaux associés aux activités reliées à l'exploitation des gaz de schistes ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Michèle Desmarais appuyé par le conseiller Pierre Parent,

#### **ET RESOLU :**

Que la Municipalité de Frelighsburg s'engage par la présente résolution à :

- 1) N'accorder aucune autorisation de puiser l'eau souterraines dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste et du pétrole de schiste qui pourrait voir le jour sur son territoire et affecter la source d'eau des puits artésien ou de surface de chaque propriété sur le territoire de Frelighsburg ;
- 2) N'accorder aucune autorisation d'eau non traitée à partir de son territoire et ce, tant pour les eaux de surface que souterraines pour des fins d'exploration ou de production du gaz de schiste et du pétrole de schiste pouvant contaminer nos puits artésien ou de surface;
- 3) Interdire la fracturation hydraulique sur l'ensemble de son territoire municipal ;

- 4) Demander au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire sur l'exploration et sur l'exploitation du gaz de schiste et du pétrole de schiste tant et aussi longtemps que le BAPE (via un comité chargé d'étudier le sujet) n'aura déposé ses recommandations et que le gouvernement du Québec n'aura mis en place les dispositifs requis en tenant compte de ces recommandations afin d'assurer le développement harmonieux et sécuritaire de ces ressources ;
- 5) De demander au gouvernement du Québec d'élargir le mandat du BAPE au sujet des hydrocarbures et de lui donner si nécessaire, plus de temps afin d'analyser les retombés économiques et environnementales de l'exploitation de ces ressources ;
- 6) Envoyer la présente résolution aux personnes suivantes :

Pierre Arcand, ministre MDDEP  
 Laurent Lessard ministre responsable du MAMROT  
 Yves Bolduc, ministre de la santé et des services sociaux  
 Jean Charest, premier ministre du Québec  
 Bernard Généreux, président de la FQM  
 Pierre Jacob, député NPD Brome Missisquoi  
 Pierre Paradis, député provincial de Brome Missisquoi  
 Arthur Fauteux, préfet MRC Brome Missisquoi  
 CRÉ Montérégie Est  
 Les maires et mairesse de la MRC Brome Missisquoi  
 Le BAPE

## **9. 8<sup>e</sup> Édition des Journées de la persévérance scolaire de la Montérégie 2012.**

### **RÉSOLUTION 10-02-2012**

**CONSIDÉRANT QU'EN :** 2009-2010 le Québec comptait dans son réseau public, 11 730 (19,5%) jeunes qui ont décroché et que ce nombre s'élève à 1 825 (18,7 %) pour la grande région de la Montérégie, soit un garçon sur trois et une fille sur cinq;

**CONSIDÉRANT QUE :** pour le territoire de la Montérégie Est, en 2009-2010, 808 (21,26% jeunes ont quitté l'école avant d'avoir obtenu un premier diplôme ou une qualification;

**CONSIDÉRANT QUE :** les impacts économiques de l'abandon scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec.

**CONSIDÉRANT QU' :** avoir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.), selon l'économiste Pierre Fortin, permet à un jeune de gagner 450 000 \$ de plus au cours de sa vie active, contribuant ainsi à financer les services publics par l'entremise des impôts et taxes;

**CONSIDÉRANT QUE :** selon une étude canadienne, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote; à ne pas s'impliquer dans leur milieu de vie et à avoir des problèmes de santé;

**CONSIDÉRANT QUE :** la stratégie d'action «**L'école, j'y tiens!**», qu'à en septembre 2009 le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, fixe comme objectif que le Québec, d'ici

2020, atteigne un taux de diplomation des jeunes de moins de 20 ans de 80 %;

**CONSIDÉRANT QUE :** la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement;

**CONSIDÉRANT QUE :** depuis 2003, en Montérégie, la lutte au décrochage scolaire est une priorité régionale tant du réseau scolaire que des partenaires de l'économie et de l'emploi et qu'ils s'y sont associés par le biais d'ententes régionales portées par la Table d'éducation interordres de la Montérégie (TEIOM) par l'entremise de Réussite Montérégie, l'Instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative (IRC) en Montérégie;

**CONSIDÉRANT QUE :** pour Réussite Montérégie il est clair que la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement, et lui donner ainsi davantage d'outils pour qu'il se réalise aussi en tant que parent et citoyen;

**CONSIDÉRANT QUE :** la Conférence régionale des élus Montérégie Est (CRÉ) dans son plan quinquennal de développement régional et durable a fait de la réussite éducative une priorité d'intervention et que dans ce cadre, une entente a été signée avec la TEIOM afin de doter la Montérégie Est d'un plan intersectoriel de concertation et de mobilisation sur la réussite éducative et la persévérance scolaire, lequel interpelle les municipalités et les MRC en raison de leurs responsabilités quant à la création de conditions de vie favorables à l'épanouissement de leurs citoyens et citoyennes;

**CONSIDÉRANT QUE :** les municipalités et les MRC par le biais de politiques familiales, culturelles, de loisir, etc... offrent des milieux de vie permettant :

- aux jeunes de se développer et de réaliser leur plein potentiel les amenant ainsi à persévérer et favoriser leur réussite éducative;
- aux familles de bénéficier de services et d'infrastructures visant à améliorer leur qualité de vie et ainsi être soutenues dans leur rôle de parents et de grands-parents;

**CONSIDÉRANT QUE :** les *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* se veulent un temps fort dans l'année d'une part pour démythifier le décrochage scolaire, en parler avec les jeunes, les encourager à persévérer ou les féliciter dans leurs efforts; d'autre part pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE :** les écoles primaires, secondaires, centres d'éducation des adultes, centres de formation professionnelle,



cégeps, organismes communautaires jeunesse et à la famille, chambres de commerce, organismes d'employabilité, instances politiques et gouvernementales réaliseront des activités diverses lors des **Journées montérégiennes de la persévérance scolaire** et que les médias seront aussi sollicités pour en parler;

**CONSIDÉRANT QUE :** les **Journées montérégiennes de la persévérance scolaire** figurent au plan intersectoriel de concertation et de mobilisation sur la réussite éducative et la persévérance scolaire en Montérégie Est;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Charles Crawford et appuyé par le conseiller Gérald Van de Werve;

#### **ET RÉSOLU**

**DE DÉCLARER** la 3<sup>ième</sup> semaine de février comme étant la semaine des **Journées montérégiennes de la persévérance scolaire** dans notre municipalité;

**D'APPUYER** la CRÉ Montérégie Est, Réussite Montérégie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – dans leurs efforts, afin que le plus grand nombre de Montérégiens et de Montérégiennes obtiennent un premier diplôme ou qualification et ainsi contribuer à l'atteinte de l'objectif de diplomation fixé par le gouvernement du Québec;

**D'AGIR** à titre de «Facteur» de persévérance scolaire, de promouvoir et de valoriser la persévérance scolaire à tout moment;

**DE FAIRE** parvenir copie de cette résolution à la CRÉ Montérégie Est au : Conférence Régionale des Élus Montérégie Est, 255, boulevard Laurier, McMasterville (Québec) J3G 0B7. Télécopieur : (450) 446-1942

#### **ADOPTÉ**

##### **RÉSOLUTION 11-02-2012**

**Adoption d'une résolution pour l'émission d'un chèque en faveur de François Reid au montant de 1 537.50 \$ conformément à la facture no. 2012-1, du 30 janvier 2012.**

##### **RÉSOLUTION 12-02-2012**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Michèle Desmarais et appuyé par le conseiller Pierre Parent ;

**ET IL EST RÉSOLU** d'émettre un chèque de \$1,537.50 en paiement de la facture.

#### **ADOPTÉ**

**10. Adoption du Règlement fixant, pour l'année 2012, le taux de taxe foncière générale, le taux de taxe pour le Service de police, le tarif pour l'enlèvement des ordures ménagères.**

## **RÉSOLUTION 13-02-2012**

**ATTENDU QUE** ce conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration et qu'il se doit aussi de prévoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le présent règlement vient annuler le règlement 115-01-2011 aux fins de décréter l'imposition des taxes pour l'exercice financier de l'année 2012;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a dûment été donné à la séance spéciale du 16 janvier 2012 par la conseillère Michèle Desmarais;

**ATTENDU QUE** le maire mentionne lors de la séance ordinaire que ce règlement a pour objet de décréter l'imposition des taxes municipales pour l'exercice financier 2012 et vient annuler le règlement 115-01-2011;

### **EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSE** par le conseiller Pierre Parent, appuyé du conseiller Gérald Van de Werve;

### **ET RESOLU A L'UNANIMITE**

**QUE:** Le règlement numéro 115-02-2012 soit et est et décrète comme il apparaît dans le règlement tenu au bureau de la municipalité.

### **ADOPTÉ**

Le conseil félicite le travail de la conseillère Michèle Desmarais pour sa détermination a assuré que le taux de taxation fixé n'augmente pas les taxes des contribuables malgré les augmentations dans l'évaluation des propriétés.

## **11. Résolution pour la nomination du Secrétaire-trésorier par Intérim.**

### **RÉSOLUTION 14-02-2012**

**CONSIDÉRANT QUE** Anne Pouleur est en congé de maladie pour une période indéterminée;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le bon fonctionnement de la municipalité et son administration il est nécessaire d'avoir un Secrétaire-trésorier;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Charles Crawford et appuyé par le conseiller Louis Roy;

**ET RÉSOLU QUE** Paul McKeogh soit et est nommé Secrétaire-trésorier par intérim.

### **ADOPTÉ**

## **12. Résolution sur les salaires accordés au DG et Secrétaire-trésorier par Intérim.**

### **RÉSOLUTION 15-02-2012**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Charles Crawford et appuyé par la conseillère Michèle Desmarais;

**ET RÉSOLU** de payer un salaire de \$25.00 par heure au Directeur-général et Secrétaire- trésorier.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION 16-02-2012**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Charles Crawford et appuyé par la conseillère Michèle Desmarais;

**ET RÉSOLU** d'engager Johanne Labrecque à titre de préposé au secrétariat et de lui payer un salaire \$15.00 par heure.

**ADOPTÉ**

### **13. Avis de motion du règlement RM 330-2012 concernant la circulation et le stationnement.**

Le conseiller Louis Roy donne un avis de motion concernant l'adoption d'un règlement concernant la circulation et le stationnement.

### **14. Avis de motion du règlement RM 460-2012 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.**

Le conseiller Pierre Parent donne un avis de motion concernant l'adoption d'un règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

### **15. Résolution pour le paiement de factures à Excavation St-Pierre et Tremblay, et COMCO entrepreneur en bâtiment**

### **RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Michèle Desmarais et appuyé par le conseiller Pierre Parent ;

**ET IL EST RÉSOLU** d'émettre un à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay un chèque de 86 017,59 \$ en paiement de la facture pour les travaux reliés au projet d'assainissement des eaux.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION 18-02-2012**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Michèle Desmarais et appuyé par le conseiller Pierre Parent ;

**ET IL EST RÉSOLU** d'émettre à la compagnie COMCO entrepreneur en bâtiment un chèque de 64 906,36 \$ en paiement de la facture pour les travaux reliés au projet d'assainissement des eaux.

**ADOPTÉ**

### **16. Résolution sur le protocole d'entente avec la compagnie 9030-0790 Québec inc.**

## **RÉSOLUTION 19-02-2012**

### **17. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment.**

Le conseil prend note du rapport de l'inspecteur en bâtiment.

### **18. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur municipal.**

Le conseil prend note du rapport de l'inspecteur municipal.

### **19. Dépôt du rapport mensuel du directeur incendie.**

Le conseil prend note du rapport du directeur incendie.

### **20. Varia.**

Il n'y a pas de sujet de varia.

### **21. Questions des contribuables.**

Un résident demande quelle est la proportion du budget qui sera dépensé sur les chemins? Le maire lui demande de s'informer au bureau municipal au courant de la semaine et il lui donnera la réponse.

Un résident demande que le problème de visiteurs se stationnant pour de longues heures sur le site de l'hôtel de ville soit réglé afin de permettre aux touristes à avoir accès au relais d'informations touristiques.

La propriétaire du camping des chutes Hunter a informé qu'il n'a pas eu assez de notices concernant la liste de révision pour tous les occupants au camping.

### **22. Levée de la séance.**

**IL EST PROPOSE** par le conseiller Gérald Van de Werve que l'assemblée soit levée à 21h07.

### **CERTIFICATS DE CRÉDIT**

Je, soussigné directeur-général, certifie par les présentes qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.

---

Jacques Ducharme  
Maire

---

Paul McKeogh  
Directeur-Général par intérim